

**Arrêté prescrivant la mise à disposition du public
d'un Permis d'Aménager n° PA01748624X0001
sur la Commune de La Brée les Bains**

Le Maire de la Commune de La Brée les Bains,

Vu la demande de Permis d'Aménager n° PA01748624X0001 déposée en Mairie de La Brée les Bains le 23 janvier 2024 par la Communauté de Communes de L'Île d'Oléron concernant la requalification du parking d'accès à la plage du Rivage situé rue du Douhet

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.121-24 et R 121-6 ;

ATTESTE

Article 1

La demande susvisée sera mise à disposition du public du 16 février 2024 au 1^{er} mars 2024 inclus à l'accueil de la Mairie de la Brée les Bains et sur le site internet de la Mairie de La Brée les Bains : www.labreelesbains.com.

Article 2

Les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante : mairie@labree.fr ou adressées en Mairie : Place de la République.

Article 3

Une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie de La Brée les Bains.

Article 4

Le Maire de la Commune de La Brée les Bains est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Transmis au contrôle de légalité



Fait à La Brée les Bains, le 5 février 2024
Pour le Maire empêché, Le 1^{er} adjoint,

Affiché le

Patrick MONNEREAU